



NOTIFICATION D'AGREMENT
MYCARENET FACTURATION ET ASSURABILITÉ
POUR UN FOURNISSEUR DE SOFTWARE

Fournisseur de software : SOFT33 sprl

Adresse : Rue du travail 11
1400 Nivelles

Tél : +32 067/88.27.33

Nom du software : SOFT33

Les tests de la facturation via MyCareNet ont confirmé la conformité des fichiers transmis.

En conséquence, **le CIN octroie l'agrément MYCARENET – volet facturation et consultation assurabilité** au software susmentionné et à son fournisseur.

Le software est donc reconnu apte à transmettre les données de facturation et à consulter l'assurabilité via le système MyCareNet et ce, pour l'ensemble des organismes assureurs. Le fournisseur de software est également autorisé à prendre contact avec le service desk MyCareNet au nom de ses utilisateurs.

La mise en production des utilisateurs du software agréé doit se faire progressivement et EN CONCERTATION avec le CIN.

Le passage en production d'un prestataire de soins signifie :

1. A partir de ce moment, le fichier facturation transmis via MyCareNet constitue le seul fichier de référence. Il n'est plus nécessaire de transmettre un support magnétique ni les bordereaux d'accompagnement. Les autres documents restent toutefois d'application.
2. **l'impossibilité de revenir à la procédure 'support magnétique'.**
3. **le prestataire de soins à domicile marque implicitement son accord pour que le fichier de décompte et le fichier des rejets soient également communiqués via MyCareNet.**

Fait le: 06 septembre 2010

**Pour le CIN,
Baise Philippe**